



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 24 mai 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	13	19

Date de la convocation : 18 mai 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 mai 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-quatre mai à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix-huit mai 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame BOULIER Claude a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.
 Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.
 Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
 Madame SAHUT Géraldine a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur GAUDICHON Vincent a été nommé secrétaire de séance.

2022/37 – CONVENTION DE SERVITUDE GAZ AU CLOS DES POMMIERS

En juin 2020, le propriétaire d'une parcelle, située au clos des pommiers, avait fait installer un branchement gaz sur sa propriété. Des canalisations gaz ont donc été installés sur la voie communale sur la parcelle AE 387. Pour le bon ordre du dossier, il convient de régulariser la convention de servitude gaz existante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la constitution de la servitude gaz sur le domaine public sur la parcelle AE 387
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Josiane LELIÈVRE



Date d'affichage de la présente délibération
 Le 07 juin 2022